



Déplacement Poteau edf

Par **Micka13**, le **24/06/2019** à **07:12**

Bonjour,

J'ai fait bâtir via un promoteur une maison dans un lotissement privées qui compte 7 maison, sauf que dans mon jardin a moins de 4 metres de ma baie vitrée ce trouve un poteau en béton ERDF avec une ligne entrelacées de 6 câbles qui dessert d'autre maison plu loin, hors lotissement.

Ce Poteau devait être déplacé en début de projet car le câble était en plein dans le trajet de deux maison .

Mais vue que rien avancé coté ERDF,

Mon promoteur a décidé de construire les maison et les ouvriers on du éloigner le câble avec des manche en bois pour pouvoirs montés les mur....

Un jour avec les voisins on arrive sur le chantier on trouve le promoteur et un gars de ERDF on leur demande où ça en est pour le poteau, il nous assure qui sera bientôt déplacé.

Lotissement finit.

On accède tous a nos maison, et le poteau et toujours la et le câble frotte contre l angle d une maison et sur le toit d une autre.

Le promoteur (1 mois après) plus de nouvelle on apprend qui la déposé le bilan.

On contact ERDF et la seule solutions qui nous proposent et de remontées le poteau plus haut.... qui je rappelle ce trouve a moins de 4 mètres de ma baie vitrée et en plus de ça juste au au dessus il y a une ligne haute tension qui serait très proche du poteau.

On leur dit que ça peut être dangereux qu'il on pas tenus leur parole et nous dise que c'est ça ou rien... car vue la situation géographique (beaucoup de maison aux alentours) ils savent pas où implanter.

On a demander alors un document , mais pour eux de toute façon il y a prescription trentenaires.

Donc depuis 3 ans on c'est plus quoi faire .

(Ps on a demandé du soutien a la mairie mais il savent pas quoi faire pour faire avancer les

chose)